



ATTESTATION de stage ou d'emploi n° Sur (Indiquer le nombre total d'attestations fournies)

Merci de compléter une attestation différente pour chaque stage ou expérience professionnelle.

ATTESTATION : **de stage** **d'expérience professionnelle**

(Cochez la case correspondante)

La structure ou l'organisme d'accueil ou les parents employeurs

NOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : _ _ _ _ _

VILLE :

REPRÉSENTÉE PAR (nom) :

FONCTION :

Atteste employer, avoir employé, avoir accueilli en stage la personne désignée ci-dessous :

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE (ou D'ÉPOUSE) :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : / /

Du / / **Au** / /

Pour une durée effective de **jours /** **Semaines**

Correspondant à un total de **Heures**

Pour réaliser les activités suivantes :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Auprès d'un public d'enfants :

de moins de 3 ans **de 3 à 6 ans**

(Cochez la case correspondante)

Fait à **Le** / /

Signature :



Justificatifs à joindre à l'attestation de PFMP (suivant le lieu)

(Complétez et cochez les cases correspondantes)

Mon stage a été effectué au domicile privé de l'Assistant-e Maternel-le Agré-e ou en maison d'assistants maternels. Les conditions de recevabilité suivantes ont été remplies :

→ *Condition 1 :*

L'Assistant-e Maternel-le est agré.e par le Conseil départemental et assure l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans.

Date de l'agrément :

Fournir copie de l'agrément en pièce jointe.

→ *Condition 2 :*

- L'Assistant-e Maternel-le est agré.e et a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22/11/2007) ou détient les unités U1 et U3 du CAP AEPE (arrêté du 22 février 2017).

OU

- L'Assistant-e maternel-le est agré.e et est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'une certification figurant dans l'annexe V « dispenses d'épreuves du CAP AEPE » de l'arrêté du 29 mars 2019 permettant de demander une dispense.

Mon stage a été effectué auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans. Les conditions de recevabilité suivantes ont été remplies :

→ *Condition 1 :*

L'organisme de services à la personne pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans possède un agrément pour cette catégorie d'âge :

Date de l'agrément :

Fournir copie de l'agrément en pièce jointe.

→ *Condition 2 :*

- Le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) ou du CAP AEPE (arrêté du 22/02/2017) et a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants dans le secteur de la petite enfance.

OU

- Le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau 3 (anciennement V) justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance.

Je soussigné-e (*nom et prénom du ou de la candidat-e*) :

Certifie l'exactitude des informations portées sur ce document.

Fait à, le / /

Signature :